

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT LE 05 avril (05/04/2018)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 30 mars, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints**,

M. Gérard CAYLA, Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Sandrine PIAROU, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), **Adjoint**,
Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par Madame Christine HEMERY), M. Patrice CHARLES (représenté par Madame Marie-Claude DULAC), **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT ABSENTS :

M. Daniel CALVI, M. Aïzen ABOUA, **Conseillers Municipaux**.

Monsieur Gérard CAYLA est nommé secrétaire de séance.

02 – 05 avril 2018

2. Désignation d'un membre à la commission voirie - travaux

Rapporteur : Monsieur le MAIRE.

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire ministérielle du 24 mars 2014,

Vu les délibérations du conseil municipal dans sa séance du 5 avril 2014 et n°8 du conseil municipal du 24 avril 2014,

Vu la délibération n° 7 du conseil municipal du 26 mai 2016,

Considérant la démission de Monsieur Laurent TAMIETTI de ses fonctions de conseiller municipal par lettre reçue en Mairie le 9 février 2018, acceptée,

Considérant que Monsieur Laurent TAMIETTI occupait les fonctions de membre au sein de la commission voirie - travaux,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Un membre reste à désigner,

Il est proposé au Conseil Municipal :
M. Robert GOZZO

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 28 voix pour et 3 abstentions (Mme FANFELLE, MM. BOUSQUET, VALLES),**

DESIGNE M. Robert GOZZO, en tant que membre de la commission municipale voirie – travaux.

Pour copie conforme

Moissac le 10 avril 2018

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :